

# Hebdo Canada

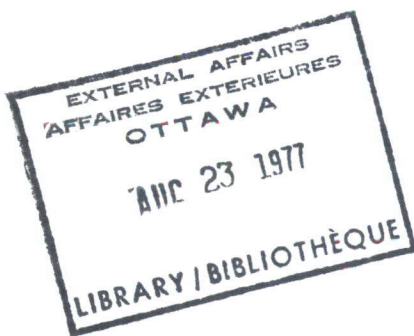


Ottawa, Canada.

Volume 5, N° 32  
(Hebdomadaire)

le 10 août 1977

Document sur la "liberté de l'information" – Accès aux documents du gouvernement .....	1
Visite du ministre des Affaires étrangères du Soudan .....	2
Congrès de l'Association des médecins de langue française .....	2
La tournée de la Musique du Royal 22 <sup>e</sup> Régiment dans le sud-est de la France .....	3
Visite du président de Tanzanie .....	4
Un permis d'exploitation est accordé à Air Inuit .....	4
Témoignage de gratitude envers les citoyens de Lahr .....	4
La chronique des arts .....	5
L'exposition "Soleil d'été" a fait connaître au monde les beautés de notre pays .....	6
Nouvelles brèves .....	6



## Dernière heure

Au moment de mettre sous presse (4 août) les députés revenus à la Chambre des communes après une semaine de vacances, ont repris la discussion sur la construction éventuelle d'un pipeline dans le Nord canadien. Nous donnerons, dans un prochain numéro, plus de détails sur ce sujet important.

## Document sur la "liberté de l'information" – Accès aux documents du gouvernement

Le secrétaire d'État, M. John Roberts, a déposé récemment à la Chambre des communes le Livre vert concernant la Législation sur l'accès aux documents du gouvernement. Ce Livre vert étudie les répercussions, pour le gouvernement, des différentes approches qui pourraient être adoptées dans la législation sur la "liberté de l'information". M. Roberts a exprimé l'espoir que ce document serve de base à des discussions publiques. Le gouvernement n'a adopté aucune position définitive face aux observations qui ont été faites, et il suivra de près les débats du public et du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires à ce sujet.

Le gouvernement croit au principe fondamental selon lequel ces renseignements doivent, dans la mesure du possible, être accessibles au public puisqu'ils sont recueillis aux frais des contribuables. Le gouvernement reconnaît, en outre, que les documents gouvernementaux contiennent souvent des renseignements essentiels à une bonne participation des citoyens et des organismes à la prise des décisions publiques qui les intéressent. Enfin, le gouvernement considère l'accès des citoyens à la documentation sur laquelle reposent l'administration et l'étude

des problèmes publics, comme un instrument de contrôle qui aidera à préserver l'intégrité de l'administration, l'uniformité dans le règlement des cas individuels, et la qualité de l'analyse des politiques et programmes.

En ce qui concerne la "liberté d'information", le gouvernement admet qu'en protégeant à différents degrés le caractère confidentiel de certains renseignements gouvernementaux, on sert également les intérêts du public parmi lesquels on compte: la protection de la vie privée, l'efficacité dans l'utilisation des deniers publics, la justice dans les procédures judiciaires ou quasi judiciaires, la sécurité nationale, l'harmonie dans les relations internationales et fédérales-provinciales etc. De même aussi le respect des principes fondamentaux de notre régime gouvernemental, – la responsabilité collective du Cabinet et la responsabilité individuelle des ministres envers le Parlement, l'anonymat et la neutralité politique de la fonction publique –, exige une protection minimale de l'information dans le processus gouvernemental.

## Exemptions

Toute politique visant à accroître l'accès du public aux documents du gouvernement devrait donc comporter la déclaration du principe de "l'accès libre sous réserve de certaines exemptions" (les exemptions étant applicables aux cas où l'intérêt public exige la protection de l'information). La question des exemptions est complexe, et les exemples donnés dans le Livre vert ont pour seul but de servir de base à la discussion.

La liste des exemptions présentées dans le Livre vert couvre les documents dont la divulgation totale ou partielle pourrait:

- être préjudiciable aux relations internationales, à la défense ou à la sécurité nationale ou aux relations fédérales-provinciales;
- dévoiler une communication confidentielle du Conseil privé de la reine pour le Canada;



M. John Roberts, secrétaire d'État

10 août 77

c) entraîner la divulgation de renseignements recueillis par une institution ou une partie d'institution gouvernementale constituée en organisme d'enquête:

- sur la sécurité nationale;
- au cours d'enquêtes sur la détention ou la prévention du crime en général, ou
- au cours d'enquêtes sur l'application des lois du Parlement;

d) entraîner la divulgation de renseignements personnels, selon la définition qu'en donne la Partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne; menacer la sécurité d'un individu ou dévoiler la correspondance entre un membre du public et un député ou le gouvernement;

e) entraver l'instruction d'une affaire, le fonctionnement d'une cour de justice ou d'un tribunal quasi judiciaire, notamment un office ou une commission, ou le déroulement d'une enquête instituée en vertu de la Loi sur les enquêtes;

f) entraîner la divulgation de consultations juridiques données à une institution gouvernementale, ou violer le secret professionnel existant entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre administratif;

g) entraîner la divulgation de renseignements d'ordre financier ou commercial

- qui compromettrait la situation d'une institution gouvernementale dans une négociation de contrat ou autre, ou la situation de toute autre partie à une telle négociation; ou

- qui causerait un préjudice sérieux ou procurerait un avantage indu à une personne, à un groupe, à un organisme ou à une institution gouvernementale; ou

- qui compromettrait la position concurrentielle d'une personne, d'un groupe, d'un organisme ou d'une institution gouvernementale.

Une huitième exemption viserait à garantir l'intégrité et la sincérité des opinions exprimées dans le contexte du processus décisionnel, particulièrement en ce qui concerne les avis donnés aux ministres, sous-chefs et hauts fonctionnaires, ou par ceux-ci; la préparation de projets de loi ou la conduite des affaires parlementaires. Cette exemption correspondrait à celle de la loi américaine qui concerne...les mémoires ou lettres inter-organismes ou intra-organismes dont la loi n'autoriserait la communication qu'à un organisme mêlé à un litige. Une autre formulation possible est celle de la proposition australienne qui exempte les documents contenant: des opinions, des avis ou des recommandations; ou d'autres renseignements susceptibles de révéler certains détails des discussions et du processus décisionnel.

Une dernière exemption pourrait être prévue dans le cas des documents dont la divulgation pourrait être interdite par une quelconque loi fédérale.

#### L'examen des plaintes

Le Livre vert étudie plusieurs méthodes permettant d'examiner les plaintes

formulées par des personnes à qui l'accès aux documents du gouvernement a été refusé. Ces méthodes sont:

- I. L'examen par le Parlement de l'application de la loi.
- II. La nomination d'un vérificateur de l'information qui aurait le pouvoir de surveiller l'application de la loi, à l'exemple de l'auditeur général dans le domaine des finances.
- III. La nomination d'un commissaire à l'information qui aurait, comme un ombudsman, les pouvoirs d'étudier les plaintes provenant des requérants, d'examiner à huis clos les documents demandés et d'aviser publiquement le gouvernement de son accord ou désaccord sur l'application des exemptions aux documents en question.
- IV. La nomination d'un commissaire à l'information doté des pouvoirs d'étudier les plaintes des requérants, d'examiner à huis clos les documents demandés et d'ordonner au gouvernement de publier un document s'il n'approuve pas la façon dont ce dernier applique les exemptions.
- V. Un examen par les tribunaux de l'application de la loi.

#### Conclusion

Le gouvernement espère qu'un effort commun sera fait en vue d'améliorer le dialogue public. Il souhaite, en outre, être revivifié par une plus grande accessibilité, mais rester assez stable et efficace pour relever les défis à la compréhension et à l'unité que l'avenir lui réserve.

#### Visite du ministre des Affaires étrangères du Soudan

Le ministre des Affaires étrangères du Soudan, le Dr Mansour Khalid, a visité le Canada du 25 juillet au 7 août à l'invitation conjointe du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien. C'était la première visite officielle au Canada d'un membre important du gouvernement soudanais.

A Ottawa, la délégation soudanaise a discuté de sujets économiques bilatéraux, y compris la coopération commerciale et technique. Des sujets politiques tels les perspectives de paix au Moyen-Orient et le renforcement des relations bilatérales ont aussi été abordés.

Après un séjour de trois jours dans la capitale, M. Khalid et sa délégation ont visité plusieurs provinces où ils ont rencontré des représentants des gouvernements provinciaux et de l'entreprise privée. Ils ont discuté du grand nombre de débouchés commerciaux et des possibilités d'investissement que le Soudan peut offrir aux entreprises canadiennes dans le secteur alimentaire où son potentiel le placera éventuellement aux premiers rangs mondiaux.

#### Congrès de l'Association des médecins de langue française

Du 5 au 8 octobre prochain, se tiendra à Québec le Congrès annuel de l'Association des médecins de langue française du Canada qui regroupe plus de

5 000 membres; ce congrès, le 50<sup>e</sup> de l'Association, marquera le 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'organisme.

Le congrès réunira quelque 1 000 médecins praticiens du Canada français, et sera consacré à un thème d'actualité: l'urgence. Les participants passeront en revue les cas les plus fréquents qui se présentent à l'urgence.

A cette occasion, on entendra le délégué officiel de la France qui, selon la tradition, viendra porter à ses collègues du Canada français, le salut des médecins de France.

Ce congrès, dont la teneur se veut d'abord scientifique et clinique, sera accompagné de séances de communications libres et d'exhibits scientifiques.

### La tournée de la Musique du Royal 22<sup>e</sup> Régiment dans le sud-est de la France

A l'occasion du 27<sup>e</sup> Congrès international France-Canada, qui s'est tenu au mois de mai à Toulon (France), la Musique du Royal 22<sup>e</sup> Régiment canadien a fait une tournée de concerts dans quelques villes du sud-est de la France. C'était la première fois qu'une musique militaire canadienne visitait cette région.

A leur arrivée sur un *Hercules C-130* des Forces canadiennes, les musiciens ont été accueillis à la base d'Hyères par les autorités militaires et le chef de la Musique des équipages de la Flotte, le commandant Jenssen; par le consul général du Canada, M. F.-X. Houde, et par une délégation de l'Association France-Canada.

A Toulon, les musiciens du 22<sup>e</sup> eurent un programme chargé. Ils donnèrent de nombreux spectacles qui attirèrent des milliers de personnes et furent très prisés des spectateurs (ils durent parfois donner jusqu'à cinq rappels). Ils participèrent au Mémorial du mont Faron, à une cérémonie à la mémoire des Canadiens morts pendant la guerre, et donnèrent un concert public sur la place de la Liberté (située au centre



Le consul général du Canada à Marseille M. F.-X. Houde, reçoit des mains du major Pierret, directeur de la Musique du Royal 22<sup>e</sup>, l'emblème du Régiment canadien.

### Bref historique de la Musique du Royal 22<sup>e</sup> Régiment canadien

En avril 1920, à l'époque où il fut formé à la Citadelle de Québec, le Royal 22<sup>e</sup> Régiment partageait la garnison avec la Batterie "B" de l'Artillerie royale canadienne qui s'y trouvait installée depuis 1871. Cette batterie avait un corps de musique, le *Royal Canadian Artillery Band* qui avait été formé en 1899.

C'est le 24 juillet 1922 que ce dernier fut transféré au Royal 22<sup>e</sup> pour former la Musique du Royal 22<sup>e</sup> Régiment. Depuis cette date, son prestige et sa popularité n'ont cessé de grandir. Son premier directeur fut le capitaine Charles O'Neill, docteur en musique et doyen des directeurs de musique de l'armée permanente. En décembre 1937, le capitaine Edwin Bélanger (violoniste, chef d'orchestre et prix d'Europe) succéda au capitaine O'Neill qui prenait sa retraite après avoir dirigé pendant 28 ans la Musique de la Citadelle de Québec. En 1961, le capitaine Armand Ferland succédait au capitaine Bélanger qui a lui-même dirigé la Musique du "Royal" pendant 24 ans. Depuis 1965, c'est le major Jean-F. Pierret, diplômé du Conservatoire royal de Bruxelles et de l'École militaire royale de musique Kneller Hall, d'Angleterre, qui en est le directeur.

Le public connaît bien la grande tenue régimentaire des musiciens du 22<sup>e</sup> (tunique écarlate et bonnet à poil noir) puisqu'ils ont évolué sur trois continents: en Amérique (Canada et États-Unis) en Europe et en Asie, incluant plusieurs villes du Japon, de la Corée, de Chypre, d'Allemagne de Hollande, de Belgique, de France et des Îles-Britanniques.

La Musique du "Vingt-Deux" comprend un directeur, un assistant-directeur et 40 instrumentistes. Tous ses membres sont des musiciens professionnels et beaucoup d'entre eux sont d'anciens élèves des conservatoires de musique du Québec ou de l'Europe ainsi que de l'École de musique des Forces canadiennes. La supériorité de ses solistes, tant vocaux qu'instrumentaux, contribue également à faire de la Musique du Royal 22<sup>e</sup> Régiment un ensemble d'un haut professionnalisme.

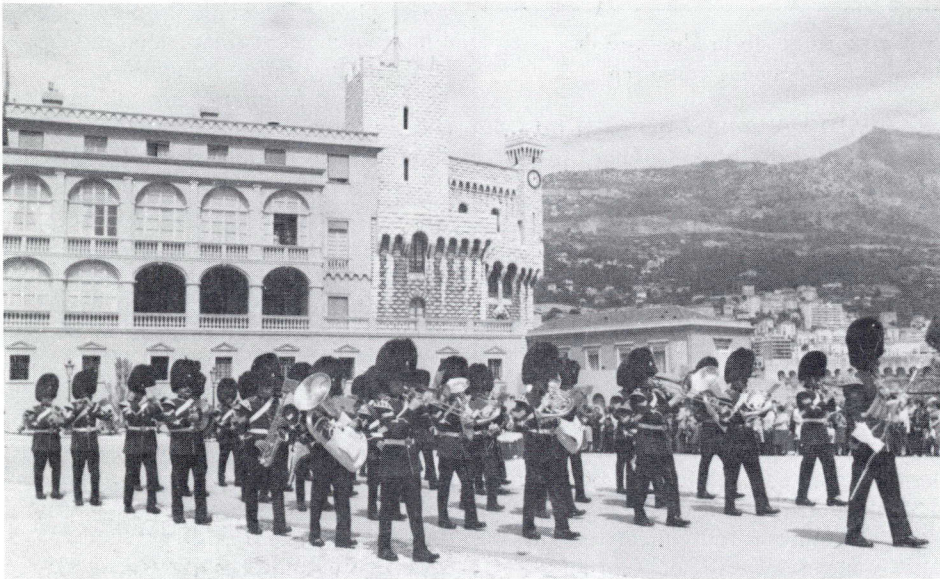
géographique de Toulon) en compagnie d'un détachement d'une musique de la Marine nationale française.

Durant les premiers jours de sa tournée, la Musique du 22<sup>e</sup> fut l'invitée d'honneur de la traditionnelle *Fête des Mais*, fête populaire qui se tient tous les ans à chaque dimanche du mois de mai, dans le cadre des arènes de Cimiez et de ses jardins, où la présence du "Vingt-Deux" a attiré cette année des foules de plus de 11 000 personnes. Après avoir défilé dans les rues, la Musique s'est dirigée aux Jardins où elle a rendu les honneurs au consul général et au maire. La municipalité a ensuite offert une réception au cours de laquelle le consul a reçu la médaille d'or de la ville de Nice tandis que le major Pierret, directeur de la Musique du 22<sup>e</sup> recevait le blason de la ville et que chaque musicien se voyait offrir une médaille-souvenir.

Quelques jours plus tard, Marseille recevait à son tour la visite des "Tuniques écarlates". C'est dans les jardins du palais du Pharo qu'eut lieu le concert (sur invitation seulement) suivi d'une réception offerte par le consul général, M. Houde, et Madame Houde, et à laquelle assistaient environ 250 invités au nombre desquels se trouvaient les personnalités civiles et militaires de la ville de Marseille.

Au début de cette journée, les musiciens du "Vingt-Deux" avaient paradé en uniforme de gala, au grand stade de Marseille, pour la chaîne de télévision régionale. Cette prestation de la Musique du 22<sup>e</sup> Royal Régiment fut en quelque sorte un *gran finale* des journées canadiennes dans la capitale phocéenne. Après la visite du 22<sup>e</sup>, un journal de Marseille écrivait: "C'est une image musicale bien agréable, sur un fond de grands arbres, que nous a donnée hier la Musique du 22<sup>e</sup> Régiment canadien sur l'esplanade du Pharo. Cet ensemble est de haut niveau...Son répertoire tout en s'inspirant de la musique militaire traditionnelle comprend, en plus, des "morceaux" français, anglais, allemands, espagnols et russes...Il y eut aussi une fantaisie sur des chansons populaires canadiennes dont la plupart sont nées chez nous...C'est la valeur dans la diversité."

La tournée s'est continuée jusqu'à Monaco où la Musique a paradé sur la place du palais princier. Le prince



La Musique du Royal 22<sup>e</sup> Régiment canadien, devant le palais du prince Rainier III de Monaco. On aperçoit à la fenêtre le prince et son fils héritier.

Rainier III et son fils, le prince héritier, Albert, ont suivi la parade depuis les fenêtres du palais.

La tournée s'est terminée par une journée touristique à Bargemon, petit village situé dans le Haut-Var. Les musiciens y donnèrent un banquet gas-

tronomique et leur directeur, le major Pierret y fut intronisé "chevalier de l'Ordre des moulins à huile de Provence" (la région est spécialisée dans la production d'huile d'olive). Ce fut vraiment une journée de détente après une semaine de travail intense.

### Visite du président de Tanzanie

Le président Julius K. Nyerere, de Tanzanie, a fait une visite officielle à Ottawa, du 1<sup>er</sup> au 3 août, à l'invitation du premier ministre M. Trudeau. Les deux chefs de gouvernement ont profité de cette rencontre pour discuter de sujets d'intérêt commun.

Le président Nyerere était accompagné du ministre des Affaires étrangères, M. Benjamin Mkapa, et d'autres personnalités officielles. Après son séjour à Ottawa, le président Nyerere s'est rendu aux États-Unis.

### Un permis d'exploitation est accordé à Air Inuit

La Commission canadienne des Transports (CCT) a accordé un permis d'exploitation à la société Air Inuit Ltée, l'autorisant à desservir plusieurs points du nord du Québec et des Territoires du Nord-Ouest.

Cette société, qui devient ainsi la première compagnie aérienne, appartenant à des Inuit, a obtenu un permis

d'exploitation du gouvernement fédéral, pourra également offrir un service d'affrètements et de vols spécialisés à partir de Fort Chimo, au Québec.

La Commission a accordé aussi un permis d'exploitation à la compagnie Airgava de Schefferville, qui offrira une liaison entre Schefferville et Fort Chimo.

La CCT a, d'autre part, autorisé la compagnie *Austin Airways* à ajouter Fort Chimo à ses liaisons sur les rives de la baie d'Hudson, et retiré le permis d'exploitation qui permettait à la compagnie Survaiv de desservir jusqu'à maintenant l'Ungava.

Québecair, qui avait demandé l'autorisation d'ajouter Fort Chimo à ses liaisons, n'a pas obtenu gain de cause devant la Commission canadienne des Transports.

Le gouvernement fédéral et celui du Québec étaient intervenus tous deux lors des audiences de la Commission.

Le ministère des Affaires indiennes avait soutenu la demande de permis présentée par Air Inuit, tandis que le gouvernement du Québec avait fait valoir devant les membres de la Com-

mission l'importance d'accorder un permis d'exploitation à une compagnie québécoise. Le gouvernement du Québec avait par la suite précisé qu'Air Inuit répondait à ses exigences et qu'elle était une compagnie québécoise.

Air Inuit a été mise sur pied par l'Association des Inuit du nord du Québec grâce à l'important dédommagement versé à la suite des travaux de la baie James.

Elle assurera la liaison entre Fort Chimo, Leaf Bay, Aupauluk, Payne Bay, Koartak, Wakeham Bay, Deception Bay, Sugluk et George River, au Québec, et Port Burwell, dans les Territoires du Nord-Ouest.

### Témoignage de gratitude envers les citoyens de Lahr



L'amiral Robert H. Falls, chef intérimaire de l'État-major de la Défense, offre un authentique mâit totémique à M. Phillip Brücker, Oberbürgermeister de Lahr, en République fédérale d'Allemagne. Par ce geste, les membres des Forces armées canadiennes en Europe ont voulu marquer le dixième anniversaire de leur présence à Lahr et remercier les citoyens de cette ville de leur chaleureuse hospitalité.

## La chronique des arts

### Premier Canadien nommé directeur au Musée des beaux-arts de Montréal

M. Jean Trudel, jusqu'à récemment conservateur de l'art canadien ancien à la Galerie nationale du Canada, a été nommé directeur du Musée des beaux-arts de Montréal. Il est le cinquième directeur dans l'histoire du musée, fondé il y a 117 ans, mais le



M. Jean Trudel, premier directeur d'origine canadienne et d'expression française du Musée des beaux-arts.

premier d'origine canadienne et d'expression française, trois Américains et un Britannique l'ayant précédé à ce poste.

M. Trudel est licencié en lettres de l'Université Laval où il a étudié l'archéologie classique, le grec ancien, l'allemand et la littérature française.

En 1964, une bourse du Conseil des Arts du Canada lui permettait de poursuivre des études de doctorat en histoire de l'art à l'Université de Paris.

De 1965 à 1966, il s'est inscrit aux cours de muséologie de l'École du Louvre de Paris, faisant également un stage au département des peintures du Musée du Louvre.

En 1966, il fut nommé conservateur de l'art traditionnel au Musée du Québec.

Pendant six ans, il s'est intéressé également à l'enseignement, en premier lieu (1966-67) à l'École des beaux-arts de Québec et par la suite (1968 à 1972) à la Faculté des lettres de l'Université Laval.

En 1971, il était nommé conservateur de l'art canadien ancien à la Galerie nationale.

M. Trudel est l'auteur de plusieurs catalogues et articles sur les arts.

### Deux peintres canadiens exposent à Paris

Le Centre culturel canadien de Paris a accueilli en juin les oeuvres des peintres Fernand Leduc et Mario Merola.

Fernand Leduc, né à Montréal le 4 juillet 1916, est l'un des signataires du *Refus global*. Bien connu des amateurs de peinture, surtout de ceux qui se sont intéressés aux manifestations du Groupe automatiste de Paul Émile Borduas, Fernand Leduc a fait après cette époque un cheminement bien personnel.

Depuis 1947 il vit surtout en France, près du Chartres, malgré des séjours parfois prolongés au Québec.

Entre 1945 et 1955 son oeuvre s'inscrivait dans la démarche de l'écriture automatiste. Le geste spontané répondait à un besoin d'expression qui s'apparentait à un défolement de la conscience subjective.

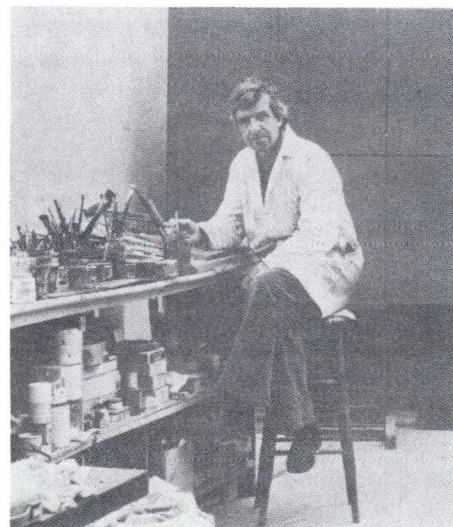
A l'intérieur de cet abstrait construit, il opposait des couleurs sans nuances, très contrastées, rigides.

Petit à petit, il est amené à introduire dans ses tableaux l'élément linéaire, la diagonale, parfois avec souplesse, parfois avec une discipline octogonale. Cette expérience de jeux d'équilibre se poursuit jusqu'en 1964.

Depuis, on voit dans l'oeuvre de Fernand Leduc une évolution constante.

La préoccupation lumière devient un leitmotiv exclusif chez lui.

Cette nouvelle expérience, il la nomme microchromie et la définit ainsi: relations ténues entre les éléments formels jusqu'à la disparition même de la forme au profit d'une qualité de lumière et de rapports de tons



Fernand Leduc dans son atelier

"Je me sens à l'aise non seulement en France mais en Europe, dit-il, car les frontières sont rapprochées.

"Je sais que plusieurs considèrent ce choix avec agressivité. On y voit un abandon. Je ne peux voir les choses de cette façon. Cette année, par exemple, j'ai représenté mon pays à Grenoble et à Aurey. Je suis présentement au Centre culturel canadien mais je serai à Brest en juin, juillet et août. L'année précédente j'ai représenté mon pays à Lyon. Donc je crois qu'en tant qu'artiste je suis présent. En 70-71-72 je suis allé faire de l'enseignement aux Universités de Montréal et Laval. J'ai laissé les portes ouvertes et si on veut faire appel à moi, si l'on m'invite, j'irai en tout temps."

Parlant de son évolution actuelle en peinture, Fernand Leduc déclare:

"Vouloir arriver à peindre la lumière est-ce une folie? Peut-être. Je rêve présentement de capter les qualités très particulières de celle-ci... Après? C'est encore la vie, non un mur, ou une rupture... Il y a toujours une énigme à percer."

### Mario Merola, peintre sculpteur

Natif de Montréal, Mario Merola a étudié à l'École des beaux-arts puis à l'École des arts décoratifs de Paris, en 1952; il a effectué plusieurs voyages de recherches aux États-Unis, en France et en Italie. En 1966 il devient le secrétaire fondateur de la Société des artistes professionnels du Québec. Depuis, il a réalisé plusieurs murales dans différents immeubles du Québec et de l'Ontario, en plus d'avoir exécuté la murale du pavillon du Canada à l'exposition de Bruxelles (Belgique) et celle du pavillon du Québec, à Osaka. Toute son oeuvre est conçue en fonction de l'intégration à l'environnement et à l'architecture.

Depuis l'an dernier Mario Merola a profondément modifié et dépouillé son oeuvre. S'éloignant du puzzle, il utilise pour la composition de ses tableaux de plus larges surfaces de bois qu'il n'altère ni par la couleur ni par la teinte. Il dépouille son graphisme pour donner à ses plans une sobriété qui, tout en enlevant du mystère à l'ensemble de l'oeuvre, lui confère une chaleur qui oblige le regard à s'attarder à la beauté de la matière.

Il y aura reprise de l'exposition *Reliefs* de Mario Merola, au Centre culturel canadien de Paris du 25 août au 4 septembre.

**L'exposition "Soleil d'été" a fait connaître au monde les beautés de notre pays**

Une exposition organisée par le ministère des Affaires extérieures et intitulée "Soleil d'été" a été présentée au cours des derniers mois dans de nombreux pays de tous les continents. Après l'Afrique, l'exposition se tient présentement en Australie où doit se terminer sa tournée.



Le haut commissaire du Canada au Ghana, M. Robert Middelton, et le major-major général R.E.A. Kotei, commandant de l'armée ghanéenne, ont assisté à l'ouverture de l'exposition "Soleil d'été" à Accra.

"Soleil d'été" est une collection de photographies en couleurs montrant les beautés et les plaisirs de l'été au Canada. Les photographies (169), sont l'oeuvre de 47 photographes canadiens et ont été prises à travers tout le pays. La collection avait été rassemblée en 1970 par l'Office national du film et

Un enregistrement de musique canadienne, accompagne l'exposition. Les mélodies sont l'oeuvre de compositeurs canadiens et les arrangements, du pianiste-compositeur André Gagnon.

Gagnon a choisi quatre compositeurs québécois et, à partir de leurs chansons, a créé quatre concertos ayant chacun trois mouvements, chaque mouvement étant basé sur une mélodie particulière. Ces arrangements sont écrits pour piano et cordes. Le concerto du printemps est de Jean-Pierre Ferland, l'été, de Félix Leclerc, l'automne, de Claude Léveillée et l'hiver, de Gilles Vigneault. L'orchestre est l'Orchestre Baroque de Londres dirigé par John Snashall avec Gagnon au piano.

présentée alors sous le titre *Rêveries en couleurs*. On pouvait lire dans les pages d'introduction de ce magnifique album, ces lignes d'un de nos meilleurs écrivains, Félix-Antoine Savard: "Je t'aime ô mon pays. Et à toi, mon frère de quelque race ou langue que tu sois, je dirai: Viens avec moi. Regarde...C'est enfin, si longtemps attendu, espéré, rêvé, l'admirable été de notre pays. Voici enfin, épanouie, splendide, rayonnante l'immense rosace de toute verdure et de toute fleur. A foison, voici les bleus qui sont épris d'amour pour les jaunes et les ors; voici l'innombrable famille des verts nés des noces des ors et des bleus; voici les rouges vibrants, de toutes nuances, chargés de claironner la joie, la puissance et comme le cri héroïque du sang de la terre. Et cette fête qui se déroule depuis l'outremer de l'Est jusqu'à l'outremer du couchant; cette floraison que couronnent les glaciers au blanc pur et longtemps lumineux des altièrres montagnes de notre Colombie, bref, cette immense féerie ne se terminera qu'en automne, après que chaque province, ayant cueilli pour son blason la fleur qu'elle préfère, tout éclatera dans un final splendide, triomphal, où chaque plante redira ce qu'elle a reçu du soleil de l'été."

**Nouvelles brèves**

■ Le mandat de M. Fernand Lavergne, de Shawinigan (Québec), en tant que membre du conseil d'administration à la Société Radio-Canada, a été renou-

velé pour une période de cinq ans.

■ Le secrétaire d'État, a annoncé la nomination de M<sup>me</sup> Solange Chaput-Rolland comme membre du conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada pour une période de trois ans. M<sup>me</sup> Chaput-Rolland est commentatrice politique, éditorialiste et observatrice aux Nations Unies; elle est également l'auteur de *Chers ennemis, Mon pays, Québec ou le Canada? Québec année zéro, Une ou deux sociétés justes, La Seconde conquête* et *Les Heures sauvages*.

■ Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a annoncé que, depuis le 18 juillet, de nouvelles restrictions sont imposées par les États-Unis à l'égard des importations de bovins canadiens. Il a également exposé les moyens dont disposeront les éleveurs canadiens pour satisfaire aux exigences des États-Unis. La raison invoquée pour ces restrictions est l'apparition de foyers de brucellose, maladie bactérienne qui provoque l'avortement chez les vaches.

■ Toutes les provinces et les territoires enverront des équipes aux Jeux du Canada qui se dérouleront à Saint-Jean (Terre-Neuve), du 7 au 19 août. La participation de plus de 3 000 jeunes athlètes est attendue et tout laisse croire que ce seront les meilleurs Jeux du Canada auxquels on ait jamais assisté.

■ Le Festival ukrainien national du Canada s'est tenu cette année à Dauphin (Manitoba), du 28 au 31 juillet, avec sa pléiade d'attractions et de manifestations. On a pu y voir des costumes colorés, des danses entraînantes, des expositions de tissage et de "Pysanky", les célèbres oeufs de Pâques décorés, et aussi y entendre la musique enlevante de l'Ukraine.

■ Les "Jeux du Nord" se sont tenus cette année du 5 au 8 août à Aklavik (Territoires du Nord-Ouest). Pendant quatre jours, les Inuit et les Indiens Dénés ont fait revivre leurs traditions par des fêtes, des danses au son des tam-tam, et des épreuves d'adresse, inspirées des anciennes coutumes de l'Arctique canadien.

■ Le revenu net réalisé par les exploitants agricoles au Canada (sauf Terre-Neuve et les Territoires du N.-O.) s'est chiffré par 3740,8 millions \$ en 1976, soit une baisse de 13,4% par rapport à celui de 1975 qui s'élevait à 4320,2 millions de dollars.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.*

*Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.*